

# L'action collective au bénéfice de l'artisanat et du commerce

*Élu local, territorial et partenaire*

**La CMA apporte une expertise aux collectivités locales**

## ► **Contacts**

**Service de développement économique**

• Toulouse  
05 61 10 47 15  
[vbranover@cm-toulouse.fr](mailto:vbranover@cm-toulouse.fr)

• Saint-Gaudens  
05 61 89 17 57  
[jfagnes@cm-toulouse.fr](mailto:jfagnes@cm-toulouse.fr)



[www.cm-toulouse.fr](http://www.cm-toulouse.fr)

## ► **Objectif**

Aider à la mise en place d'actions collectives destinées à moderniser et animer l'artisanat et le commerce de proximité.

## ► **Bénéficiaires**

- Communautés urbaines de plus de 3000 habitants.
- Bourgs, centres ruraux de moins de 3000 habitants.
- Communautés de communes.

Bénéficiaires finaux : artisans et commerçants des territoires concernés.

## ► **Prestation**

La CMA met à votre disposition ses capacités par :

- l'analyse de la problématique locale, afin d'identifier les forces et les faiblesses des acteurs concernés,
- l'apport de données économiques sur les activités artisanales concernées,
- le conseil sur la mobilisation des financements spécifiques (Fisac - Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce, aides régionales, autres partenaires...),
- l'apport en conseil et expertise dans les actions.

La CMA peut, suivant les projets, assurer la maîtrise d'ouvrage et l'animation d'actions spécifiques au service du secteur des métiers.

## ► **Modalités**

Convention entre la collectivité et la Chambre de métiers et de l'artisanat.

## ► **Références**

2009-2010 :

- étude sur les gisements de déchets engendrés par les entreprises artisanales dans le territoire du pays Tolosan,
- promotion des artisans des métiers de bouche et des artisans du bâtiment engagés dans l'éco construction dans le territoire de la communauté du Saint-Gaudinois.